

# AMNESTY INTERNATIONAL

## Déclaration publique

Index AI : MDE 30/001/2009

ÉFAI

16 mars 2009

### **Tunisie. La section tunisienne d'Amnesty International n'a pas pu se réunir**

Amnesty International a protesté auprès des autorités tunisiennes du fait que, le mercredi 11 mars 2009, des membres des forces de sécurité ont empêché la section tunisienne de tenir une petite réunion privée ayant pour objet de débattre du rapport publié ce même jour par l'organisation sous le titre *Challenging Repression: Human Rights Defenders in the Middle East and North Africa* (index MDE 01/001/2009). La réaction des autorités tunisiennes illustre tout à fait les pratiques de harcèlement et d'intimidation ciblant les défenseurs des droits humains que dénonce ce rapport.

Amnesty International a adressé une lettre au ministre tunisien de l'Intérieur et du Développement local, Rafik Belhaj Kacem, lui demandant d'expliquer l'action des responsables des services de sécurité et de mettre fin à ces pratiques. En outre, elle a exhorté les autorités tunisiennes à respecter les principes de la Déclaration des Nations unies sur les défenseurs des droits de l'homme et à accorder une attention toute particulière aux recommandations formulées dans son rapport.

D'après les informations reçues, les membres de la section tunisienne d'Amnesty International avaient organisé une petite table ronde privée dans leur bureau de Tunis le 11 mars. Ils avaient convié plusieurs membres d'organisations tunisiennes reconnues de défense des droits humains, dont des journalistes œuvrant à la promotion de ces droits en Tunisie. Toutefois, des agents de sécurité en civil ont bloqué physiquement l'entrée du bâtiment, barrant l'accès aux invités. Ils n'ont fourni aucune explication sur leur action ni sur les motifs juridiques fondant la décision d'empêcher cette table ronde. Quatre jours plus tard, le 15 mars, le bureau d'Amnesty International Tunisie a fait l'objet d'une étroite surveillance policière et les policiers ont empêché plusieurs membres d'assister à une réunion du conseil national qui a lieu deux fois par an.

Selon l'organisation, l'action des autorités tunisiennes s'inscrit dans une politique plus vaste d'arrestation, de harcèlement, de surveillance menaçante et de mesures répressives mises en œuvre par les responsables des services de sécurité à l'encontre des membres de la société civile qui s'efforcent de promouvoir les droits fondamentaux en Tunisie. Certaines organisations dénonçant le triste bilan de la Tunisie en matière de droits humains sont notamment privées de reconnaissance légale et des réunions sont sabotées, comme celle d'Amnesty International Tunisie le 11 mars. Ces mesures bafouent véritablement les droits à la liberté d'expression, d'association et de réunion.

Plus récemment, le 14 mars, la police a empêché Lotfi Hajji, journaliste et directeur adjoint du bureau de Bizerte de la Ligue tunisienne des droits de l'homme (LTDH), et Mohamed Abbou, avocat et défenseur des droits humains, de quitter Bizerte et Tunis respectivement, afin de participer à une réunion de l'Association de promotion des étudiants à Chebba, dans le gouvernorat de Mahdia. Interpellés par la police alors qu'ils étaient en route pour Chebba, les deux hommes ont été contraints de rentrer chez eux. Lotfi Hajji devait présenter le rôle des médias dans la promotion des droits humains et Mohamed Abbou la liberté des médias et l'intérêt public. Le 6 mars, Mohamed Abbou avait déjà été contraint de renoncer à un déplacement à l'étranger, pour la septième fois depuis sa libération en juillet 2007.

FIN